Procédure de prise en charge d'un cas symptomatique à l'Ecole



Elève présentant des symptômes évocateurs



- Conseils aux équipes par les personnels de santé EN (nettoyage, gestes barrière, .)
- Recherche par anticipation des cas contact (élèves, personnels)
- Information du Dasen

Test négatif ou non prescrit

- Transmission du résultat du test par la famille à la cellule médicale
- Retour à l'école après guérison sur avis du médecin traitant ou du médecin scolaire

- Isoler l'élève dans une pièce dédiée sous surveillance
- Port d'un masque pour l'élève et la personne qui le prend en charge
- Appeler sans délai la famille pour venir le chercher
- Nettoyage approfondi de la pièce après temps de latence, aération
- Conseils à la famille (consultation du médecin traitant, maintien au domicile)
- Respect strict des gestes barrière
- Information du Dasen

Consultation médicale
Prescription éventuelle d'un Test
Résultat transmis à l' ARS si test positif

Cellules médicales départementales

18 -> 02.38.79.45.15



28 -> 02.38.79.45.30

36 -> 02.38.79.45.63

37 -> 02.38.79.45.90

41 -> 02.38.79.41.31

45 -> 02.38.79.41.77



Signes de gravité?



Test positif

- Isolement du cas confirmé
- Transmission par la cellule médicale des cas contact à l'ARS pour organisation et réalisation des tests
- Information par l'établissement aux familles et personnels de la quatorzaine des cas contact
- Fermeture de classe ou d'école sur avis conjoint Dasen – collectivité - ARS
- Retour école après guérison sur avis médecin traitant ou médecin scolaire